



**HORIZE**

**Compte Rendu de la première plénière du Comité de suivi du projet HORIZEO**

**Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Bordeaux**

**NEOEN**

**ENGIE**

**BANQUE des TERRITOIRES**



## Participants à cette rencontre de concertation

### Pour l'équipe projet ENGIE / NEOEN :

- Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE
- Lionel DEBRIL, Responsable de projet, NEOEN
- Maud HARRIBEY, Responsable de la concertation et de la communication HORIZEO, ENGIE
- Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet HORIZEO, ENGIE
- Mathieu LE GRELLE, Directeur développement HORIZEO, ENGIE
- Alice OSTINET, Cheffe de projet solaires et communication, NEOEN
- Léa VAUCLAIR, Concertation et communication, ENGIE

### Garants de la concertation continue désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- Aurélie DALLEAS DE DOMINGO, en présentiel
  - Philippe BERTRAN, en distanciel
- 

## Rappel du contexte :

ENGIE, NEOEN et la Banque des Territoires, acteurs engagés dans la transition énergétique des territoires, ont annoncé le lancement de la concertation continue sur le projet HORIZEO, lors d'une rencontre publique, ouverte à toutes et tous et organisée au complexe sportif et culturel de La Ruche à Saucats le lundi 21 novembre 2022 de 18h à 21h.

Placée sous l'égide de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, la concertation continue aura pour objectif d'approfondir le développement du projet dans la continuité des enjeux et interrogations ayant émergé au cours du débat public. Organisée sur le territoire d'accueil du projet, cette rencontre a permis d'associer les parties prenantes du projet et le public. A travers des modalités d'information et de participation variées, l'objectif est de construire un projet adapté aux attentes qui seront exprimées, en tenant compte de toutes les sensibilités du territoire.

Le comité de suivi du 1<sup>er</sup> décembre réunissant l'équipe projet Horizeo et les parties prenantes concernées et/ou intéressées par le projet, a marqué le lancement des prochains groupes de travail qui permettront d'approfondir les caractéristiques du projet.

Le déroulé de la rencontre conjugait des temps d'information et des temps participatifs sur les thèmes suivants :

- L'état d'avancement du projet et ses évolutions
- La concertation continue et ses modalités de participation
- Le fonctionnement du comité de suivi et sa Charte
- Le calendrier et les thèmes des groupes de travail à venir

## MOT INTRODUCTIF

Bruno HERNANDEZ, Directeur du projet HORIZEO pour ENGIE, présente les modalités d'invitation des parties prenantes au comité de suivi. Une cinquantaine d'acteurs ont été conviés dont plus de 50% ont répondu positivement pour faire partie de cette instance. Les parties prenantes associées au comité de suivi sont celles qui ont manifesté leur intérêt durant le débat public. Il est rappelé que la présence à ce comité de suivi ne signifie en aucun cas un positionnement favorable vis-à-vis du projet, mais traduit une volonté d'approfondir la réflexion.

Le comité de suivi fait partie des engagements pris par les maîtres d'ouvrage à l'issue du débat public. Il s'agit d'une instance de réflexion et de propositions pour nourrir le projet. En complément de cette séance plénière, des formats de proximité et de partage d'expertises seront prévus pour travailler sur des aspects plus spécifiques du projet.

Par cette démarche Bruno Hernandez rappelle aux participants les engagements d'écoute, de proximité, de transparence et d'ouverture de l'équipe projet.

Aurélié DALLEAS DE DOMINGO, garante de la concertation, désignée par la CNDP a rappelé le cadre dans lequel s'inscrit la démarche de concertation continue et son rôle, dont les trois principales missions sont :

- **Prescrire et conseiller** les maîtres d'ouvrage dans l'organisation de cette phase de concertation continue qui est sous leur responsabilité ;
- **Servir de recours** au public qui peut considérer qu'il y a un manque d'information ; dans ce cas, les garants sont là pour servir de recours au public ;
- **Rendre compte** de cette phase de concertation. A l'issue de cette phase concertation, les garants établiront un rapport qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Les garants restent à disposition du public et peuvent être contactés à l'adresse mail suivante : [garants.concertation.horizeo@garants-cndp.fr](mailto:garants.concertation.horizeo@garants-cndp.fr)

## L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET SES EVOLUTIONS

Mathieu LE GRELLE, Directeur du développement du projet HORIZEO pour ENGIE, a rappelé que le projet HORIZEO et son opportunité ont été largement interrogés pendant les 4 mois du débat public. 4200 personnes et structures se sont exprimées au travers de plusieurs réunions publiques sur le territoire (6 réunions publiques), 22 points de rencontres et de proximité sur la commune de Saucats, un panel national de 16 citoyens mais également des ateliers thématiques organisés à Bordeaux et à Saucats.

L'ensemble des contributions ont été recensées dans le [bilan de la Commission Particulière du Débat Public \(CPDP\)](#) et analysées par les maîtres d'ouvrage pour rendre leur décision de poursuivre le développement d'HORIZEO et présenter ses premières évolutions.

**Lionel DEBRIL, Responsable de projet pour NEOEN**, a présenté le projet incluant les enseignements du débat public et notamment :

- la relocalisation du data center hors de l'aire d'étude du projet HORIZEO ;
- la confirmation d'une implantation sur le site de Saucats ;
- le rappel d'une aire d'étude de 2 000 hectares pour une occupation finale sur environ 1 000 hectares ;
- le maintien de l'électrolyseur, du stockage par batteries, de l'activité d'agri-énergie et l'étude de potentialités de co-activités agricoles et photovoltaïques.

**Mathieu LE GRELLE**, rappelle les engagements pris à l'issue du débat public selon 5 axes :

- **Limiter l'impact sur environnement dans la conception du projet** : des inventaires supplémentaires sur la faune (orthoptères), qui viendront alimenter les réflexions au cours de la concertation continue ;
- **Mettre en œuvre des mesures renforcées sur le reboisement** : le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des zones à reboiser au plus proche de l'aire d'étude et notamment des parcelles non sylvicoles pour les destiner à une production forestière ;
- **Garantir une gestion exemplaire des risques** : la mise en œuvre de mesures adaptées concernant la gestion des risques incendie et inondation en concertation avec les citoyens et les collectivités, la réalisation de forages supplémentaires sur le territoire. Les premiers résultats, disponibles cet hiver, seront communiqués au public. Concernant l'impact sur le microclimat, une étude est en cours et sera comparée avec des secteurs similaires, en milieu forestier pour appuyer le choix technologique d'aménagement du projet ;
- **Favoriser et accentuer les retombées du projet pour le territoire** : l'association du tissu économique local dans les phases de construction et d'exploitation, le soutien à toutes les initiatives de structuration de filières régionales ou nationales, le renforcement des retombées directes au travers de la proposition de financements participatifs, d'offre d'énergie verte et compétitive à destination des entreprises de la région, des riverains etc.
- **Mettre en place une démarche d'information et de participation du public tout au long de la vie du projet** : l'étape de concertation continue permet d'aller dans le détail du projet et de son développement, dans la continuité des enjeux soulevés par le débat public.

## LA CONCERTATION CONTINUE ET SES MODALITES DE PARTICIPATION

**Maud HARRIBEY, Responsable concertation et communication du projet HORIZEO pour ENGIE**, a précisé que la phase de concertation dans le cadre du débat public a permis de questionner le projet dans ses modalités et dans son opportunité. L'étape qui s'ouvre aujourd'hui doit donc permettre, sur une durée d'environ 1 an, d'approfondir avec l'ensemble des parties prenantes (usagers, habitants, associations, élus etc.) le développement du projet dans la continuité des enjeux qui ont émergé pendant le débat public. Elle rappelle que la concertation continue est encadrée par le Code de l'Environnement et par deux garants de la concertation désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le dispositif de concertation a plusieurs objectifs :

- Garantir la participation du plus grand nombre et de toutes les sensibilités ;
- Informer et répondre aux interrogations ;
- Enrichir le projet en intégrant aux mieux les besoins et les attentes exprimés ;
- Éclairer les maîtres d'ouvrage sur les modalités de développement du projet.

Le dispositif s'organise autour de 4 principes fondateurs :

- Le calendrier et les grandes étapes du projet ;
- Les attentes exprimées par le territoire ;
- L'information et la contribution du plus grand nombre ;
- Les engagements des maîtres d'ouvrage.

Maud HARRIBEY présente les moyens mis à disposition du public pour s'informer et contribuer au projet. Ces modalités sont également mentionnées dans le document « le guide de la concertation » :

- Pour s'informer : une plaquette « Le projet en bref », un dossier de présentation du projet, un guide de la concertation (avec la présentation de l'ensemble des modalités et des moyens mis à la disposition du public), une lettre d'information, des vidéos sur le projet.
- Pour rencontrer l'équipe projet : rencontres publiques, permanences mobiles, visites de sites, ateliers citoyens.
- Pour contribuer : une boîte à questions et remarques à la mairie de Saucats, un formulaire de contact en ligne sur le site internet du projet, par message à l'adresse mail : [contact@horizeo-saucats.fr](mailto:contact@horizeo-saucats.fr), par courrier libre réponse à l'adresse suivante : NEORAMA, Libre réponse 58009, 33279 Floirac Cedex

## LE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI ET SA CHARTE

### Les objectifs du comité de suivi :

Les maîtres d'ouvrage ont souhaité lancer ce dispositif avec une double volonté :

- Délivrer une information transparente et éclairée sur le projet ;
- Favoriser l'engagement des acteurs essentiels du territoire dans la conception et la mise en œuvre de ce projet.

Maud HARRIBEY a appuyé sur la dimension centrale de cette instance dont ses 4 objectifs :

- **Partager des informations** concernant le projet et son avancement, notamment des résultats d'études ;
- **Apporter des réponses** aux questions des parties prenantes ;
- **Recueillir les avis, suggestions, propositions** sur le projet, notamment au regard de la mise en œuvre des engagements des maîtres d'ouvrage pris à l'issue du débat public ;
- **Favoriser**, en lien avec le projet, **des réflexions sur l'économie et l'attractivité du territoire, la sylviculture, l'agriculture**, etc.

### La composition du comité de suivi :

La composition du comité de suivi comporte un objectif de **représentativité** des forces vives du territoire et de **pluralité des expertises**.

3 critères de sélection ont été pris en compte pour le constituer :

- Être une personne morale,
- Avoir un lien avec le territoire concerné par le projet,
- Avoir une expertise ou un intérêt à agir dans un domaine ayant un lien clair et évident avec le projet et ses enjeux.

Les maîtres d’ouvrage n’ont pas souhaité intégrer au comité de suivi des structures représentant des partis politiques ou des concurrents directs.

De cette manière, 4 catégories d’acteurs ont été identifiées pour faire partie du comité de suivi :

- Des représentants du monde socio-professionnel,
- Des établissements publics et organismes de recherche,
- Des membres de la société civile organisée,
- Des représentants du territoire et élus.

#### Liste des membres identifiés et invités à participer au Comité de Suivi du projet :

Représentants du monde socio-professionnel	Société civile organisée
ADI Nouvelle Aquitaine, CCI Nouvelle Aquitaine, CGT Nouvelle Aquitaine, CIVB, Chambre d’Agriculture de la Nouvelle Aquitaine, CRPF, ENERPLAN, FIBNA, France Agrivoltaïsme, MEDEF Nouvelle-Aquitaine, SER, SOREN, Syndicat des Vins de Pessac Léognan, SYSSO.	ACCA de Saucats, Alliance Forêt Bois, Association de la réserve naturelle géologique de Saucats, Fédération de chasse de la Gironde France Nature Environnement, Greenpeace Bordeaux, Horizon Forêt, Landes Environnement Attitude, Léognan en transition, Les Amis de St Jacques de Compostelle de Gradignan, LPO Nouvelle Aquitaine, NégaWatt, Observ’ER, SEPANSO Gironde, The Shifters Bordeaux, Vive la forêt.
Etablissements publics, organismes de recherche	Représentants du territoire, élus
Acclimaterra, Agence de l’Eau Adour – Garonne, INRAE, ONF, PNR des Landes de Gascogne, Réserve Naturelle Géologique de Saucats, SAGE Vallée de la Garonne, SMEGREG.	ALEC, AREC, Bordeaux métropole, CESER, Communauté de communes Montesquieu, Commune de La Brède, Commune de Léognan, Commune de Saucats, Conseil Départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, SYSDAU.

#### Le fonctionnement du comité de suivi :

Le fonctionnement du comité de suivi s’appuie sur l’élaboration d’une charte d’engagement dont une première version a été transmise par mail à l’ensemble des parties prenantes.

Cette charte a un double objectif :

- Cadrer le fonctionnement de cette instance (rappeler les objectifs, la composition, les modalités de participation, les formats)
- Identifier les engagements mutuels à respecter

## TEMPS PARTICIPATIF :

Contenu du format mêlant présentiel et distanciel, un outil de contribution a été proposé pour recueillir les contributions. Ce temps a permis de travailler sur 3 grandes questions pour compléter et consolider la mise en œuvre du comité de suivi. Les 3 sujets de travail ont été :

- La composition du comité de suivi pour s'assurer qu'aucune structure n'ait été omise ;
- Les façons efficaces de travailler ensemble et de diffuser l'information ;
- Les engagements à intégrer dans la charte pour garantir une certaine assiduité et bienveillance dans les avis exprimés.

## RETOURS SUR LES CONTRIBUTIONS ET TEMPS D'ÉCHANGE

### ➤ La composition du Comité de suivi

Les participants à la plénière du comité de suivi ont proposé l'ajout de structures supplémentaires au Comité de Suivi d'HORIZEO. Ces propositions seront prises en compte par l'équipe projet. Pour autant, certaines ont déjà été sollicitées (SYSSO, PNR...) ou sont associées au projet dans d'autres instances (DREAL, ...).

- DREAL (*la DDTM a participé à la rencontre*)
- ADEME (*l'agence Nouvelle-Aquitaine a été sollicitée suite à cette rencontre*)
- SDEEG (*a été sollicité suite à cette rencontre*)
- SYSSO (*a déjà été sollicité et a décliné*)
- Observatoire de la faune – FAUNA (*a été sollicité à la suite de cette rencontre*)
- CBNSA (*a été sollicité à la suite de cette rencontre*)
- Ville du Barp (*a été sollicitée suite à cette rencontre*)
- SDIS (*pourraient participer ponctuellement à des GT relevant de leur domaine de compétence, à leur convenance*)
- Association d'énergie partagée (*les maîtres d'ouvrage n'ont pas identifié de structure*)
- Comité citoyen de gouvernance (*des « ateliers citoyens » seront proposés dans le cadre de la concertation continue*)
- Parc naturel des Landes de Gascogne (*n'a pas pu être présent à cette rencontre spécifiquement mais a été invité*)
- BRGM, (*a été sollicité*)
- Communauté de commune Jalles Eau-Bourde
- Des représentants des habitants des quartiers les plus proches du projet (*ont été sollicités par le biais d'Horizon Forêt*)

### ➤ ECHANGES :

Est-il possible d'associer plus directement le secteur papiers cartons, intéressé à la fois par la matière première bois et par l'énergie ? Le syndicat national COPACEL pourrait être sollicité car il regroupe des industries qui sont déjà passées aux énergies renouvelables grâce à des centrales de cogénération biomasse à partir de bois et de sous-produits de la filière bois.

Mathieu LE GRELLE a répondu que l'équipe projet allait chercher des fédérations qui regroupent ces industries tout en précisant qu'Alliance Forêt Bois fait d'ores et déjà partie du Comité de Suivi.

RTE est-il considéré comme un des porteurs du projet ? A-t-il un représentant au sein du comité ?

Bruno Hernandez a précisé que RTE porteur du raccordement, réalisait sa propre concertation (concertation Fontaine). ENGIE, NEOEN et RTE collaborent pour le projet HORIZEO, il sera possible de les solliciter si besoin.

➤ **Les modalités de transmission d'information, de modalités de contributions...**

Les principaux sujets identifiés pour améliorer la transmission d'informations et les modalités de contributions portent sur :

- La création d'une plateforme collaborative pour assurer le pilotage (dilitrust, teams, un portail web dédié incluant un annuaire, des documents et l'enregistrement des réunions)
- La mise à disposition d'un espace de partage des études (un cloud partagé)
- L'assurance d'une régularité dans les rencontres et la mixité des formats proposés : régulariser les réunions d'information (1 à 2x par an), trouver un équilibre entre les parties prenantes bordelaises et saucataises pour trouver des lieux de réunion appropriés, favoriser le présentiel sur Saucats, travailler par thème.

➤ **Les engagements de la Charte de la participation au Comité de Suivi**

Une contribution rappelle le positionnement de l'intérêt collectif dans les engagements.

Par ailleurs, un certain nombre d'attentes et de thématiques ont été exprimées :

- L'équilibre entre la fonction « biodiversité » des forêts et la fonction de « production de matériaux renouvelables » .
- La prise en compte du règlement du SAGE vallée de la Garonne sur la préservation des zones humides et de la biodiversité.
- L'impact sur la ressource en eau.

➤ **Les thématiques de travail**

Lisa CANTET, Responsable Environnement & Autorisations HORIZEO, ENGIE a présenté les temps de travail thématiques comme à la fois des temps de présentation des études conduites et des temps d'échanges et de réflexions pour enrichir le projet. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation environnementale, pièce maîtresse du dossier soumis à l'enquête publique et des demandes d'autorisations. (*Calendrier des études disponible sur le support de présentation*) :

- Des études micro-météorologiques (installation d'un mât de mesure par l'INRAE sur l'un des sites du maître d'ouvrage)
- Des études sur le volet eau (hydrogéologie et hydraulique)
- Des études sur l'empreinte carbone (étude non réglementaire, mais que la maîtrise d'ouvrage a souhaité faire réaliser).

De cette manière les thématiques identifiées durant le débat et qui feront l'objet de groupes de travail thématiques sont :

- **La biodiversité**, dont la première rencontre prévoit une présentation du diagnostic du site avec un inventaire des orthoptères
- **Les risques**, groupe au sein duquel l'INRAe pourra présenter ses premiers résultats et comparaisons entre un parc solaire et un site forestier, complété par le bureau d'étude ANTEA qui présentera ses études sur le volet eau.



- **Le défrichement et le reboisement**, qui permettra de présenter les résultats d'étude de l'impact qu'aurait le projet sur la forêt des Landes de Gascogne, ainsi que l'engagement sur l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt pour reboiser au plus proche du site du projet.  
**Les retombées pour le territoire**, afin d'identifier les mesures d'accompagnement les plus pertinentes pour le territoire.

➤ **ECHANGES :**

Des précisions ont été apportées concernant les modalités de participation aux groupes de travail :

- Les parties prenantes peuvent faire partie de plusieurs groupes de travail
- Il n'y a aucune obligation de participer à chaque groupe de travail
- Les parties prenantes sont invitées à participer à ces temps de travail selon leur appétence
- Si le besoin en est, d'autres groupes de travail pourront être créés
- La nomination d'un référent et d'un titulaire a pour objectif de faciliter le dialogue entre les parties prenantes, toutefois les personnes désignées pourront être remplacées si besoin
- Pour faciliter le dialogue et la transmission d'information auprès de grands syndicats ou organisations, l'équipe projet peut se déplacer sur place lors d'un temps organisé.

Un point de vigilance a été soulevé : il a été suggéré de prolonger les études sur le volet eau à septembre 2023 pour bénéficier d'une plus grande prise de recul lors des prochaines prises de décision.

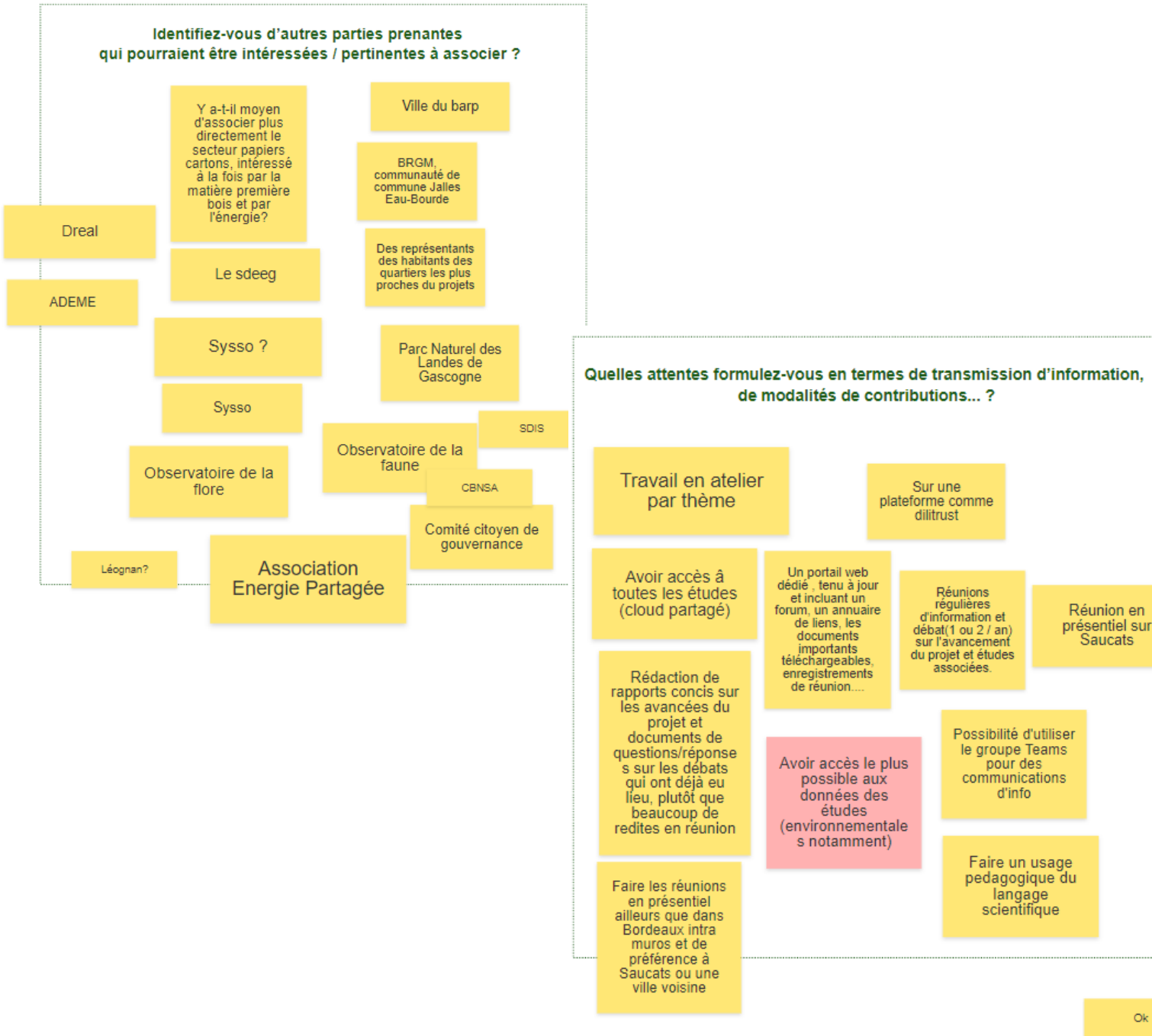
Les membres de l'équipe projet ont précisé que les études actuelles seront présentées autant que possible mais que certains sujets nécessiteront des études plus longues ou complémentaires. Elles pourront donner lieu à la tenue d'un nouveau groupe de travail.

Le calendrier des groupes de travail sera transmis après étude des disponibilités exprimées en séance pour favoriser la mobilisation du plus grand nombre.

L'équipe projet se tient à la disposition des participants pour prendre en compte des contributions supplémentaires concernant ce temps d'échange via l'adresse : [contact@horizeo-saucats.fr](mailto:contact@horizeo-saucats.fr).

➤ **ANNEXES :**

## Support de participation sur l'outil Klaxoon :



Ok

## Quelle lecture partagée des engagements réciproques rédigés ?

intégrer le respect de l'heure de début de réunion

Règlement du SAGE Vallée de la Garonne sur la préservation des zones humides et la biodiversité

compatibilité globale avec le SAGE Vallée de la Garonne

Comment compenser à la fois la fonction biodiversité des forêts mais aussi la fonction de production de matériaux renouvelables fixant le carbone sachant qu'il est difficile d'implanter de nouvelles forêts de production

Où traiter la possibilité d'assec des cours d'eau ? En groupe Biodiversité ou risque ?

Avoir en tête l'intérêt collectif

## La biodiversité

pour le thème biodiversité, la date peut-elle être répétée

## Les risques

Le projet IMPACT de l'INRAE avait un périmètre bien plus large que les mesures de température. Qu'est-ce qui n'est pas encore lancé d'IMPACT ?

Y'a-t'il une BdD (Cerema ? autre ?) qui répertorie les dépôts d'incendie et causes des différents parcs solaires ?

## Le défrichage et les reboisements

Est-ce que la compensation forestière pourra se faire sur les surfaces incendiées de l'été 2022 ?

## Les retombées pour le territoire